



A partir du 1er janvier 2018, seuls ces sacs seront utilisés dans le Valais romand. Ils coûteront 1 fr. 90 la pièce. LOUIS DASSELBORNE

DÉCHETS La couleur des futurs sacs taxés est connue, mais tout n'est pas clair.

Des questions au fond du sac

JEAN-YVES GABBUD

On le sait depuis hier grâce à l'antenne du Valais romand responsable du projet: le sac-poubelle taxé sera blanc avec une

écriture rouge. Celui de 35 litres coûtera 1 fr. 90, celui de 60 litres 3 fr. 40. Il sera décoré par un slogan: «Trier? C'est pas sorcier!» au recto et douze pictogrammes au verso indiquant les déchets qui

ne peuvent être mis dans ces contenants, comme le PET, le fer, l'huile, le papier...

Plus de six millions de sacs seront produits cet automne et mis en vente dans les commerces, en

rouleaux de dix, au début du mois de décembre. Ils seront les seuls à pouvoir être utilisés dans le Valais romand à partir du 1er janvier 2018. Le point sur le dossier en quatre questions. ●

1 COÛT PLUS CHER OU MOINS CHER QU'AUJOURD'HUI?

Philippe Varone, responsable du projet pour le Valais romand, affirme que la nouvelle taxe au sac ne sera pas plus onéreuse que la solution actuelle.

Une simulation a été effectuée pour un ménage de quatre personnes à Sion, utilisant deux sacs par semaine. La facture des déchets s'élève à 458 francs aujourd'hui et sera réduite à 396 francs après l'introduction de la taxe au sac.

L'achat des sacs coûte évidemment plus cher et passe de 13 à 198 francs par an. Par contre, la taxe de quantité, qui coûte aujourd'hui 321 francs par an est supprimée. Quant à la taxe de base, elle augmente de 124 à 198 francs.

En revanche, selon nos calculs, si la même famille de quatre personnes utilise cinq sacs-poubelles par semaine, parce que, par exemple, son petit dernier utilise toujours des couches, la facture annuelle passe de 458 à 692 francs. Une simulation a aussi été faite pour une entreprise sédunoise de construction de 40 employés produisant 4,5 tonnes de déchets par an. Sa facture actuelle se monte en 2017 à 2117 francs. L'année prochaine, le coût sera de 2366 francs. C'est l'augmentation de la taxe annuelle de base de Sion qui explique la différence. ●

2 SOCIAL DES EXCEPTIONS «PAMPERS»?

Même en triant au maximum leurs déchets, certaines familles se trouveront pénalisées par l'introduction de la taxe au sac. C'est le cas de celles qui doivent faire face à la montagne de Pampers du petit dernier.

«Chaque commune a la possibilité de prendre des mesures d'accompagnement», indique Philippe Varone, président du groupe de travail qui a mis en place la taxe au sac dans le Valais romand.

Des sacs offerts à la naissance d'un enfant ou aux familles prenant en charge des personnes âgées sont possibles. Un coup de pouce aux familles, par l'intermédiaire de chèques scolaires ou d'autres mesures sociales, est envisageable, comme c'est le cas du côté de Martigny.

Pour l'heure, il n'y a pas de vision globale de ce qui est fait au niveau des compensations. L'Etat du Valais ne voit pas forcément passer ce qui est décidé sur le plan communal. «Les mesures de compensation ne figurent pas dans le règlement des déchets qui passe par nos services», explique Joël Rossier, chef du Service de l'environnement.

Toutes les communes qui ont déjà adopté un règlement n'ont pas forcément encore décidé de prendre ou non des mesures compensatoires. C'est le cas, par exemple, de Sion. ●

3 EXCEPTION ET SI MONTHEY DISAIT NON?

Pour l'heure 35 des 63 communes du Valais romand ont adopté leur règlement permettant l'introduction de la taxe au sac. Dans une commune, Monthey, un référendum a été annoncé. Il est le fait d'un parti, l'Alternative, et d'une association de consommateurs.

Que va-t-il se passer si les citoyens montheyens disaient non à la taxe au sac? Le président Stéphane Coppey évoque le risque d'un tourisme des déchets puisque Monthey serait la seule où les sacs-poubelles noirs actuels resteraient d'actualité: «Nous risquons de voir affluer à Monthey passablement de sacs provenant des habitants des environs qui viennent travailler chez nous. Cela poserait passablement de problème pratique. De plus, sur le plan juridique, la gestion des déchets ne serait toujours pas conforme aux décisions du Tribunal fédéral.»

Conseiller municipal de l'Alternative et député UDC, Pierre Contat renvoie la balle à la majorité. Il estime que son camp a fait beaucoup de concessions. «Nous n'étions pas d'accord avec le sac à 1 fr. 90, mais, pour éviter un tourisme des déchets, nous l'avons accepté. La seule chose que nous demandons aujourd'hui, c'est que les montants perçus ne dépassent pas les coûts et donc que le trop-perçu soit remboursé.» ●

4 TRI LES COMMUNES SONT-ELLES PRÊTES?

«On ne sera pas prêt partout pour le 1er janvier 2018», reconnaît Philippe Varone, président du groupe de travail. Il ne citera aucun nom, par contre, il sait que toutes les communes du Valais romand ne disposent pas de centres de tri des déchets en suffisance. Pour la commune de Sion qu'il préside, il déclare même que, malgré les gros efforts consentis ces dernières années, «les infrastructures sont encore à compléter» dans certains quartiers. La liste complète des centres de tri est disponible sur le site internet: recycling-map.ch. On y découvre que certains secteurs de la commune de Sion ne sont pas pourvus ou que Val-d'Illiez ne dispose que de centres pour trier le PET. ●

PUBLICITÉ

